Nations Unies A/C.3/62/L.90



Distr. limitée 20 novembre 2007 Français Original : anglais

Soixante-deuxième session Troisième Commission

Points 128 et 68 b) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Élimination du racisme et de la discrimination raciale : mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

> De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. Dans son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à la reprise de sa deuxième session, à sa troisième session et à sa troisième session extraordinaire en 2006 (voir A/61/530/Add.1), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale qu'en vertu de sa résolution 3/2, le Conseil des droits de l'homme ferait fonction de Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban. Il a estimé que les crédits ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 seraient suffisants pour financer les travaux préparatoires de la Conférence et indiqué que les dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2008-2009 seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

- 2. Aux termes des paragraphes 2, 4, 7 et 19 du projet de résolution A/C.3/62/L.65, l'Assemblée générale :
- a) Accueille avec satisfaction le rapport du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban sur les travaux de sa première session (A/62/375) et souligne qu'à sa deuxième session, le Comité préparatoire donnera plus de précisions sur la date, la durée de la Conférence ainsi que sur le niveau de participation afin d'en assurer le bon déroulement;
- b) Décide que le Groupe de travail intersessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de Durban exercera des fonctions et entreprendra des activités correspondant aux objectifs de la Conférence d'examen et les complétant, et qu'il aura pour principal objectif d'entamer des négociations en vue de coordonner l'élaboration du projet de document final;
- c) Prie le Secrétaire général d'allouer des ressources suffisantes dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le financement des conférences préparatoires régionales et de la Conférence d'examen de Durban, y compris le financement de la participation de délégations de pays les moins avancés, ainsi que d'organisations non gouvernementales, en particulier de pays en développement;
- d) Prie le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée toute l'assistance humaine et financière dont il a besoin pour pouvoir s'acquitter de son mandat efficacement, rationnellement et rapidement et présenter régulièrement ses rapports à l'Assemblée générale.

III. Incidences financières et activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

- 3. Le Secrétariat estime que des ressources supplémentaires seraient nécessaires, en particulier compte tenu des paragraphes 4 et 7 du projet de résolution, pour financer :
- a) L'emploi de personnel d'appui supplémentaire pour assurer le service du groupe de travail intersessions; et
- b) Le service des conférences préparatoires régionales (interprétation, établissement de la documentation, frais de voyage des interprètes, du personnel d'appui du Secrétariat et des représentants de pays les moins avancés et d'ONG, de la région visée jusqu'au lieu de la conférence régionale correspondante, et indemnités journalières de subsistance).
- 4. Il est à noter que le Comité préparatoire compte donner plus de précisions sur la date et la durée de la Conférence ainsi que sur le niveau de participation afin d'en assurer le bon déroulement.
- 5. Il est également à noter que la question des réunions préparatoires régionales et d'autres aspects des travaux préparatoires de la Conférence d'examen de Durban font encore l'objet de discussions et de négociations parmi les États Membres.

2 07-60787

- 6. Lorsque les discussions et les négociations auront abouti et lorsqu'une décision aura été prise sur les questions de structure, on pourra établir des incidences financières précises et le Secrétariat pourra entreprendre toutes les consultations nécessaires sur le détail des préparatifs et des réunions préparatoires régionales. Les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/62/L.65 ne seront donc examinées dans leur totalité que lorsque ces consultations auront pris fin.
- 7. L'attention des membres de la Commission est cependant appelée sur une estimation préliminaire selon laquelle les ressources supplémentaires nécessaires se chiffreraient à ce jour à 7,2 millions de dollars environ. Si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution, un état détaillé des incidences sur le budget-programme lui sera présenté pour examen lorsque le Secrétariat aura terminé ses consultations.
- 8. S'agissant du paragraphe 19 du projet de résolution, l'attention des membres de la Commission est appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1990, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions à laquelle incombait le soin des questions administratives et budgétaires et réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

IV. Résumé

- 9. La mise en œuvre des activités mentionnées ci-dessus entraînerait des dépenses au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 23 (Droits de l'homme) et 28E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Les dépenses découlant du projet de résolution A/C.3/62/L.65 s'établiraient à 7,2 millions de dollars environ. Si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/C.3/62/L.65), un état détaillé des incidences financières du projet lui sera présenté dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.
- 10. L'attention des membres de la Troisième Commission est appelée sur le présent état des incidences sur le budget-programme. Conformément à la pratique établie, le Secrétaire général réexaminera les dépenses à prévoir, en tenant compte de tout nouveau renseignement qui serait disponible au moment de la présentation à la Cinquième Commission de l'état détaillé des incidences du projet de résolution sur le budget-programme. La Cinquième Commission examinera, durant la présente session de l'Assemblée générale, l'état détaillé des incidences du projet de résolution sur le budget-programme et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

07-60787